

COMPTE RENDU DE LAREUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

(convocations adressées par courriel le 19 juin 2017)

Etaient présents : MM. LELIEVRE RIPEAUX LEMASSON MMES BOUJU COUBRUN FOUBERT LBOUC
MM.DELAUNAY FERAULT GRAND GUILLOUARD PICHEREAU SAINT-MARTIN

Absents : F.ADAM a donné pouvoir à G.RIPEAUX

Désignation des délégués titulaires et suppléants aux prochaines élections sénatoriales

Ont été désignés :

Titulaires : R.LELIEVRE G.RIPEAUX D.GRAND Suppléants : C.FERAULT C.COUBRUN C.PICHEREAU

Désignation des représentants du Conseil à la commission de suivi de site de TITANOBEL

Ont été désignés :

Titulaire : R. LELIEVRE Suppléant : B.LEMASSON

Participation éventuelle aux travaux prescrits dans le cadre du PPRT de TITANOBEL

La Communauté de Communes du Monts des Avaloirs a souhaité que le Conseil Municipal de Lignières-Orgères délibère à nouveau (une délibération avait été prise le 17 novembre 2016 qui refusait la participation financière).

Après un vote à main levée (Pour 4 Contre 8 Abstention 2) il a été décidé de ne pas participer au financement au motif que la commune de Lignières-Orgères n'est pas la collectivité percevant la CET (Contribution Economique Territoriale).

Rythmes Scolaires - retour à la semaine scolaire de 4 jours

Les membres du Conseil Municipal considérant le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, considérant l'avis favorable du Conseil d'Ecole, en date du 13 juin 2017, pour revenir à la semaine scolaire de 4 jours dès la rentrée scolaire 2017-2018, considérant que cela ne posera pas de problème pour les transports scolaires – la commune n'étant pas en RPI, ont décidé (Pour 13 Contre 1) d'abandonner les rythmes scolaires et sollicitent le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire 2017-2018.

Modalités vente parcelles de terre

Les membres du Conseil Municipal ont décidé de compléter la délibération prise le 12 avril 2017 en ce sens : Les parcelles I 95 (mise à prix à 3.750 euros de l'hectare), les parcelles 171 X n° 28 et 31 (vente indissociable avec une mise à prix de 4.750 euros de l'hectare) seront vendues suite à un appel « vente au plus offrant ». Les personnes intéressées devront remettre leur offre sous pli cacheté (système de double enveloppe) au plus tard le 18 septembre 2017. L'ouverture des plis aura lieu le mardi 19 septembre 2017 en présence du Maire et de ses deux Adjointes

Recensement de la Population :

M. le Maire informe le Conseil que le prochain recensement de la Population aura lieu en 2018 et qu'il convient de désigner un coordinateur communal. Mme Isabelle PIEDNOIR a été désignée coordinatrice communale.

Travaux de rénovation et d'extension de la salle des fêtes :

Le Conseil Municipal reporte à une séance ultérieure - les projets proposés étant trop onéreux.

Fait à Lignières-Orgères, le 1^{er} juillet 2017

Le Maire,

Raymond LELIEVRE

COMMUNE DE LIGNIERES-ORGÈRES

VENTE AU PLUS OFFRANT DE PARCELLES

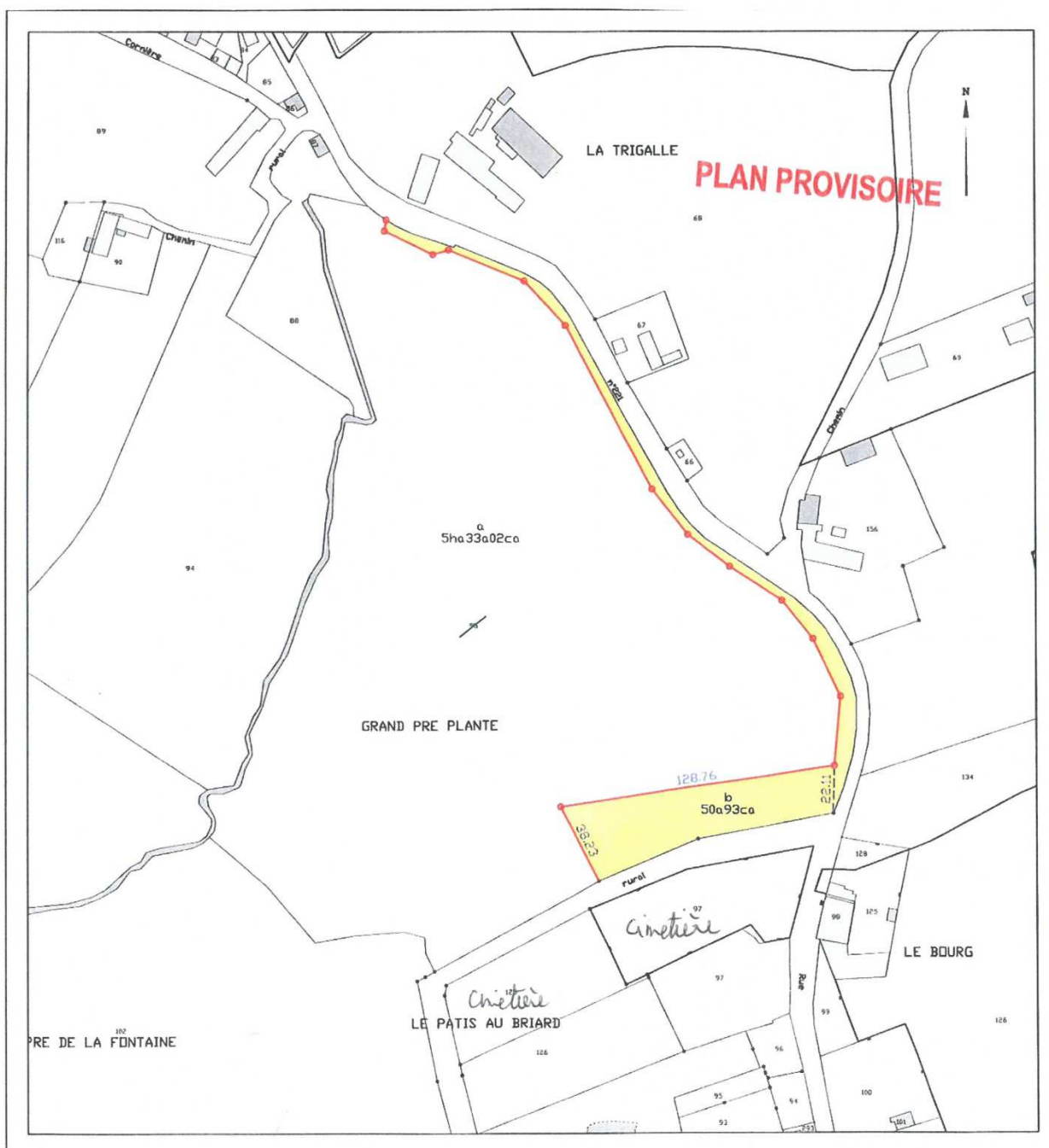
Par délibération du 12 avril 2017 et du 30 juin 2017, le Conseil Municipal a décidé de mettre en vente **au plus offrant** les parcelles suivantes :

Parcelle cadastrée section I n°95 d'une superficie de **53302 mètres carré (5 ha 33a 02ca)** mise en vente aux conditions suivantes :

Prix de réserve fixé à 3.750 euros de l'hectare,

Offre à déposer sous pli cacheté (système de double enveloppe sur laquelle devra être écrit sur la 1^{ère} enveloppe : offre de prix pour parcelle I 95) à la Mairie de Lignières-Orgères 19 rue de Caen 53140 LIGNIERES-ORGÈRES,

Date limite de réception des offres : 18 septembre 2017



COMMUNE DE LIGNIERES-ORGERES

VENTE AU PLUS OFFRANT DE 2 PARCELLES

Par délibération du 12 avril 2017 et du 30 juin 2017, le Conseil Municipal a décidé de mettre en vente **au plus offrant** les parcelles suivantes :

Parcelle cadastrée section **171 X 28** d'une superficie de **12470 mètres carré (1 ha 24a 70ca)** et parcelle cadastrée section **171 X 31** d'une superficie de **14815 mètres carré (1 ha 48 a 15 ca)**. **Libres au 01 novembre 2017**

Superficie totale de 2 ha 72 a 85 ca mise en vente aux conditions suivantes :

Prix de réserve fixé à 4.750 euros de l'hectare,

L'offre devra inclure les deux parcelles (vente indissociable)

Offre à déposer sous pli cacheté (système de double enveloppe sur laquelle devra être écrit sur la 1^{ère} enveloppe : offre de prix pour parcelle 171 X 31 et 171 X 28) à la Mairie de Lignières-Orgères 19 rue de Caen 53140 LIGNIERES-ORGERES,

Date limite de réception des offres : 18 septembre 2017

